



# SAINT-DENIS DE-BROMPTON

2050, rue Ernest-Camiré, C. P. 120  
Saint-Denis-de-Brompton (Québec) J0B 2P0  
Tél. : 819 846-2744 - Téléc. : 819 846-0915  
Courriel : info@sddb.ca - Site internet : www.sddb.ca

FORMULAIRE DE DEMANDE  
DE PERMIS

## GRAND FEU D'ARTIFICE

Pièce pyrotechnique à grand déploiement  
*Règlement 692*

**Ce permis est valide un (1) jour seulement. Prévoir dix (10) jours ouvrables pour l'émission du permis.**

### IDENTIFICATION

Prénom et nom du requérant : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Date de la demande : \_\_\_\_\_ Date de l'évènement : \_\_\_\_\_

Adresse de l'évènement : \_\_\_\_\_

Prénom et nom de l'artificier : \_\_\_\_\_

Prénom et nom du responsable : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

### RÈGLEMENTS ET CONDITIONS

1. La mise à feu des pièces pyrotechniques doit être effectuée par un artificier certifié tenu d'assurer en tout temps la sécurité des pièces pyrotechniques.
2. Un tir d'essai doit être effectué, sur demande de l'autorité compétente, avant le moment prévu pour le feu d'artifice.
3. La manutention et le tir des pièces pyrotechniques doivent se faire conformément aux instructions du Manuel de l'artificier, publié par le ministère des Ressources naturelles du Canada.
4. L'artificier surveillant doit être présent sur le site durant les opérations de montage, de mise à feu, de démontage et de nettoyage du site. Il doit de plus assumer la direction des opérations.
5. La zone de retombée des matières pyrotechniques doit être inaccessible au public jusqu'à la fin des opérations de nettoyage.
6. Les pièces pyrotechniques dont la mise à feu n'a pas fonctionné ne doivent pas être détruites sur place. L'artificier surveillant doit informer l'autorité compétente de l'endroit où elles seront acheminées pour destruction.

### ATTENTION

Dans le cas de non-respect de la réglementation ci-dessus, le permis devient invalide et le requérant se voit mis à l'amende selon les dispositions pénales prévues au Règlement no 692.

**EN CAS DE PERTE DE CONTRÔLE COMPOSEZ LE 911**

### DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT OBLIGATOIRES

- Une autorisation écrite du propriétaire de l'immeuble / terrain permettant la tenue de l'événement.
- Le plan du spectacle pyrotechnique
- Une preuve écrite d'assurance responsabilité
- Les certificats d'artificiers et les permis d'explosifs des artificiers

### DÉCLARATION DU REQUÉRANT ET SIGNATURE

- En cochant cette case, je certifie que les renseignements donnés dans le présent document sont à tous les égards vrais, exacts et complets. De plus, je m'engage à respecter toutes les conditions énumérées ci-haut en plus des dispositions du Règlement 692.

\_\_\_\_\_  
Signature du requérant

\_\_\_\_\_  
Date de la demande

### TRANSMISSION DE LA DEMANDE

Transmettre le présent formulaire de demande dûment complété par courriel à : [info@sddb.ca](mailto:info@sddb.ca)